

MOTION**du groupe CSPO, par le député (suppl.) Frank Wenger, concernant les gardes champêtres - une législation d'actualité? (11.03.2008) 1.260 (anc. 4.115)**

La loi sur les gardes champêtres date du 1^{er} septembre 1864 (RS n° 175.5). Les tâches et les compétences qui y figurent ne sont plus d'actualité. Un examen et une adaptation aux réalités d'aujourd'hui s'imposent et la loi peut également être abrogée le cas échéant. Le Conseil d'Etat est prié d'étudier cette question.

Sion, le 11 mars 2008
(09h27)

Groupe CSPO, par
Frank Wenger, député (suppl.)